

Mariage de mineures : cette vidéo qui choque l'Égypte

Les chiffres démontrent l'ampleur du fléau.

En 2021, environ 118.000 filles de 10 à 17 ans ont été mariées, surtout dans les zones rurales du pays. Une vidéo emblématique de cette pratique est venue réveiller la société égyptienne.

JAMAL BOUKHARI
CORRESPONDANT AU CAIRE

Brandissant un drap blanc dans la main en symbole de pureté et chasteté, une fille est portée en procession sur les épaules de son père dans tout le village de Soulimania, dans le gouvernorat de Sharqiya, dans le delta du Nil. Autour d'elle, une centaine d'hommes crient : « La vierge est arrivée au village. » La fille de 16 ans avait été mariée illégalement par sa famille à un jeune homme du village. Mais la nuit du mariage, le marié l'a accusée de ne pas être vierge et a décidé de la quitter. Sous le choc, le père de la fille l'a emmenée faire un examen médical pour prouver sa virginité, célébrée par cette procession lugubre.

Vue des millions de fois, la vidéo de la procession a créé la polémique en Égypte, indigné les ONG de défense des femmes et relancé le vif débat sur le mariage des mineures.

Les chiffres démontrent l'ampleur de ce fléau. En 2021, environ 118.000 filles de 10 à 17 ans ont été mariées, particu-

lièrement dans les zones rurales, soit 14 % du total des chiffres des mariages pour la même année, selon l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (Capmas).

Des traditions plus fortes que la loi

Si l'Égypte a adopté en 2018 une loi qui criminalise le mariage des filles de moins de 18 ans et a lancé récemment une grande campagne médiatique pour lutter contre le mariage des mineures, le phénomène reste répandu, dans les villes comme dans les villages. « De nombreuses familles estiment que la fille constitue un fardeau et que son destin ne peut être autre que celui de femme et mère au foyer », dit Intsar al-Saeid, directrice de la Fondation du Caire pour le développement et le droit (CFDL). « Dans les villages, une fille qui atteint 18 ans sans être mariée préoccupe la famille, qui fait tout pour la marier le plus vite possible. »

Selon l'activiste, le mariage des mineures se fait avec l'implication de l'Etat. « Ce sont des responsables religieux qui sont chargés d'écrire les contrats de mariage qu'ils font parvenir à l'Etat, notamment dans les villages. Ils font des contrats de mariage non enregistrés auprès de l'Etat pour les mineures. Ils attendent ensuite que la fille ait 18 ans pour enregistrer le mariage avec une nouvelle date. » Que se passe-t-il si les autorités découvrent cette fraude ? Les délinquants restent impunis, répond Intsar al-Saeid. « La loi actuelle sur le mariage contribue à l'aggravation de ce phénomène. Si l'Etat le découvre, les délinquants ont le choix entre une peine de deux ans de prison ou une amende de 300 livres égyptiennes (11,40 euros) alors, dans tous les cas, ils paient seulement cette petite amende. »

Dans le village de Harbshant, dans le gouvernorat de Beni Suif, au sud du Caire, le mariage des mineures est très répandu. « Mon père et son ami se sont



mis d'accord pour me marier avec son fils. Le lendemain, il m'a informée que j'allais épouser ce jeune homme et que le mariage serait dans quelques mois alors que je venais de fêter mes 15 ans », dit Wahiba, 17 ans, mère d'une fille d'un an et demi. « Toutes les filles du village se marient comme ça car c'est une honte pour une fille d'atteindre 18 ou 20 ans sans être mariée », ajoute-t-elle.

Des mariages aux conséquences désastreuses pour les enfants. La fille de Wahiba n'est pas encore enregistrée auprès de l'Etat car le mariage de ses parents n'est pas encore reconnu. Résultat : elle ne peut pas recevoir les vaccins nécessaires, notamment celui contre la poliomyélite. Pour d'autres, la situation peut se transformer en cauchemar. Dans certains cas, les pères refusent de reconnaître leurs enfants nés de ces mariages non enregistrés. Sans parler de ceux où le père meurt avant l'enregistrement du mariage. Selon des ONG, dont CFDL, plus de 15.000 plaintes sont aujourd'hui devant la justice, déposées

pour que les pères reconnaissent leurs enfants.

Absence de stabilité familiale

Parmi les autres conséquences du mariage des mineures figurent aussi l'absence de stabilité familiale, la hausse de la pauvreté et la surpopulation. « Le mariage des mineures pousse les filles mariées à quitter l'école. Dans la plupart des cas, elles tombent rapidement enceintes. Dans certains cas, des problèmes surviennent entre les jeunes mariés et la fille se retrouve en fin de compte divorcée avec un nouveau-né », explique Intsar al-Saeid.

En avril dernier, une députée a présenté un projet de loi pour durcir la peine contre le mariage des mineures. Selon le nouveau projet, qui n'est pas encore adopté, les responsables religieux et les familles des mariés peuvent être condamnés à une peine d'au moins de cinq ans et une amende de 500.000 livres égyptiennes (19.000 euros).

Vue des millions de fois, la vidéo de la procession a créé la polémique en Égypte, indigné les ONG de défense des femmes et relancé le vif débat sur le mariage des mineures.

© CAPTURE D'ÉCRAN YOUTUBE.

Occupation, impopularité : le pouvoir congolais se bat sur deux fronts

Non seulement la RDC affronte une guerre à l'est qui est loin d'être gagnée, mais les mois à venir vont être consacrés à une campagne électorale au cours de laquelle tous les coups seront permis.



COLETTE BRAECKMAN

L'occupation d'une partie du Nord-Kivu par les rebelles du M23 mobilise toujours l'opinion congolaise et les autorités de Kinshasa mettent l'accent sur les efforts déployés sur le plan diplomatique. Avec des succès mitigés : lors du sommet Etats-Unis - Afrique, le secrétaire d'Etat, Anthony Blinken, a une nouvelle fois « invité » le Rwanda à user de son influence pour presser le M23 de se retirer des zones occupées et ses in-

La colère populaire gronde car chacun sait parfaitement que, au moins autant que les aléas climatiques, l'incurie des pouvoirs publics est responsable des inondations de ce mois de décembre, notamment à Kinshasa. © REUTERS.

terlocuteurs rwandais ont de leur côté, comme d'ordinaire, nié toute intervention aux côtés des rebelles. C'est ce qui s'appelle, de part et d'autre, la langue de

bois et si les Etats-Unis ont présenté leurs condoléances au président Tshisekedi à la suite des inondations qui ont fait 140 morts à Kinshasa, emporté des rues entières et coupé la route Kinshasa-Matadi, chacun sait parfaitement que, au moins autant que les aléas climatiques, l'incurie des pouvoirs publics est responsable du désastre. En effet, les constructions anarchiques se sont multipliées dans cette mégapole de plus de dix millions d'habitants et les plans d'urbanisme datant de l'époque coloniale ne sont plus qu'un souvenir.

Aux yeux de l'ancien Premier ministre Matata Mponyo, « le front intérieur est au moins aussi préoccupant que la situation militaire à l'est et on peut avoir le sentiment que le régime Tshisekedi utilise la mobilisation patriotique pour détourner l'attention des échecs enregistrés dans d'autres domaines et masquer son impopularité grandissante ».

A un an de l'échéance électorale en effet, les candidatures se multiplient mais aussi les vexations à l'égard de tous ceux qui pourraient faire de l'ombre au chef de l'Etat. C'est ainsi que le Dr Mukwege, qui, officiellement, n'est (encore) candidat à rien mais qui multiplie les déclarations dénonçant le rôle du Rwanda et l'impuissance de la communauté internationale, a été placé dans le collimateur de l'inspection fiscale : il lui est reproché de ne pas avoir déclaré... les montants affectés au repas de midi proposé au personnel de l'hôpital de Panzi et une partie des comptes de l'hôpital a été saisie ! Faut-il souligner que l'on aimerait que davantage d'employeurs se voient reprocher d'accorder des avantages en nature à leur personnel dans un pays où la population se contente le plus souvent du « gong unique », c'est-

à-dire un repas par jour...

« Tous les rivaux du chef de l'Etat, déclarés ou potentiels, ont des problèmes », nous explique Matata Mponyo, « je fais moi-même l'objet de procédures judiciaires et Moïse Katumbi, l'ancien gouverneur du Katanga, se trouve également dans le collimateur. » De fait, M. Katumbi a été à nouveau accusé d'avoir une double nationalité, congolaise et italienne, et même ses origines juives, par sa mère, ont été avancées...

Des affrontements violents en vue

Cette offensive anti-Katumbi risque de se durcir dans les temps à venir : ce lundi en effet, le parti de l'ancien gouverneur du Katanga, Ensemble pour la République, qui faisait partie de la majorité présidentielle et disposait de cinq ministres au gouvernement, tiendra un congrès important à Lubumbashi. Sur les ondes de France 24, M. Katumbi, qui jouit toujours d'une grande popularité, a annoncé qu'à l'issue de ce congrès, il annoncera officiellement sa candidature à la présidence de la République, décision qui aurait été prise « au vu de la situation chaotique » dans laquelle se trouve le pays.

Autrement dit, non seulement la RDC affronte une guerre à l'est qui est loin d'être gagnée, mais les mois à venir vont être consacrés à une campagne électorale au cours de laquelle tous les coups seront permis. Cette échéance risque d'entraîner des affrontements violents entre les Kasaiens qui soutiennent le président sortant et les nombreux adversaires de ce dernier, qui ne manqueront ni d'atouts ni d'arguments mais... seront désavantagés par le fait que le futur scrutin se limitera à un seul tour.